

ISSN 1016-9954



**info**

N° 66 · septembre 2002 · version française

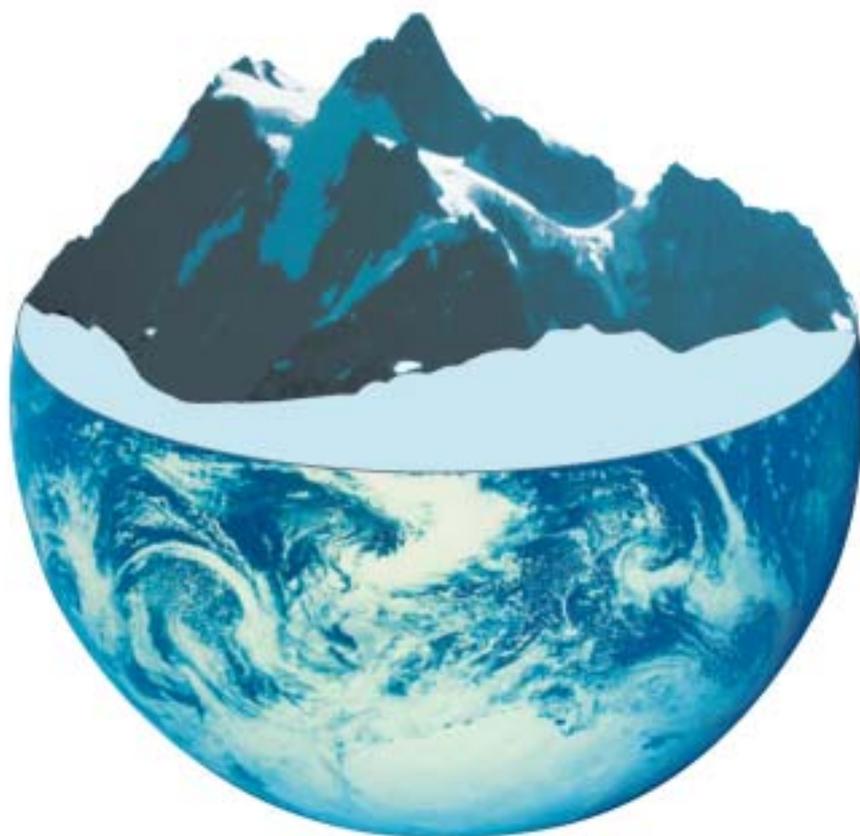
Commission  
Internationale  
pour la  
Protection  
des Alpes

Internationale  
Alpenschutz-  
kommission

Commissione  
Internazionale  
per la Protezione  
delle Alpi

Mednarodna  
komisija za  
varstvo Alp

Allemagne  
Autriche  
France  
Italie  
Liechtenstein  
Slovénie  
Suisse



## **Rio + 10 et la Convention alpine**

## Rio + 10 = Convention alpine en 2002 = durabilité?

Chère lectrice, cher lecteur,

Je connais des gens qui supportent mal d'entendre le mot «durabilité» et je les comprends un peu – il n'est guère de concept qui n'apparaisse aussi fréquemment et souvent mal à propos dans les discussions de bistrot. Et pourtant cette notion de durabilité est le principe essentiel de l'évolution qu'il faudra mettre en

nous attend: mettre en pratique les dispositions de la Convention alpine et de ses protocoles et leur donner vie.

L'effet de tous ces beaux principes reste encore peu visible dans la réalité. La Convention alpine restera lettre morte si la volonté et les moyens de la mettre en œuvre font défaut. Des documents comme le protocole Transports sont bien plus que des déclarations d'intention politiques. Il est nécessaire que les Etats (et l'UE!) agissent concrètement, ce qui ne manquera pas de créer des conflits. Mais même les choses les plus simples, comme la mise en place d'un secrétariat permanent pour la Convention alpine, trainent en longueur – les parties contractantes n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur ce point depuis dix ans.

Il y a beaucoup à faire, dans les Alpes aussi. Mettons-nous au travail sans nous laisser intimider par les inévitables conflits!

*Katharina Lins,  
vice-présidente de CIPRA-International*



# Editorial

œuvre durant ce siècle et le thème central de l'Agenda 21, adopté en 1992 à Rio.

La durabilité est au cœur de la Convention alpine: même si la notion de «développement durable» n'y apparaît pas de façon explicite, il y est question d'un développement compatible avec les intérêts écologiques et sociaux dans tous les Etats alpins.

Les protocoles de la Convention alpine vont bientôt entrer en vigueur: le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche les ont ratifiés cet été. Un processus touche ainsi à sa fin au terme de treize ans de négociations longues et acharnées, mais un défi plus grand encore

# SOMMAIRE



## ● Rio et la montagne

4 Le Sommet de la Terre de Rio et la Convention alpine

5 La situation des régions de montagne dix ans après Rio

## ● L'Agenda 21 local

6 Qu'est-ce que l'Agenda 21 local

L'approche d'Alliance dans les Alpes

7 Le village suisse de Saint-Martin/VS mise sur le développement durable

Durabilité à tous les niveaux à Langenegg/Vorarlberg

## Mise en œuvre

8 Activités et plans de mise en œuvre de la Convention alpine

9 Réseau de communes «Alliance dans les Alpes»

Réseau Alpin des Espaces Protégés

Ville alpine de l'année

## ● Livre blanc/ Liste noire

10 Sauvegarde des paysages ruraux traditionnels

De simples abris transformés en maisons de vacances

## Actualités

11 CIPRA-Italie fête ses 10 ans d'existence

Ouvrage complet sur la végétation des régions de montagne de l'hémisphère nord

## ● alpMedia

12 Dossier alpMedia: L'énergie éolienne dans les Alpes



## Le Sommet de la Terre de Rio et la Convention alpine

**Le concept de «développement durable» est dans toutes les bouches depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992. A partir de là, aucun communiqué international ne manque de faire référence à la durabilité.**

Comme la Convention alpine a été signée sept mois auparavant, en novembre 1991, on y chercherait en vain le «concept politique clef du 21<sup>ème</sup> siècle». Pourtant, les éléments essentiels de la durabilité se trouvent déjà dans le préambule de la Convention cadre. Les Alpes constituent un espace de vie et un espace économique pour la population qui y habite et il convient d'harmoniser les intérêts économiques et les exigences écologiques.

Les protocoles d'application élaborés au cours des années 90 reprennent expressément la terminologie de Rio. Ils commencent tous par affirmer que les parties contractantes ont reçu la mission, découlant de la Convention alpine, «d'assurer une politique globale de protection et de développement durable de l'espace alpin». La Convention alpine, avec ses protocoles, est considérée à juste titre comme le concept le plus complet créé jusqu'ici pour le développement durable d'une grande région. Mais le meilleur des concepts ne sert à rien si la volonté et les moyens de le mettre en œuvre font défaut. Le bilan de ces dix dernières années est décevant. Les problèmes à résoudre sont connus, des solutions ont été esquissées, mais nous

ne sommes pas (encore) sur le chemin de la durabilité. Il y a dix ans, 179 Etats ont convenu à Rio d'un programme d'action pour un développement durable sur le plan social, économique et environnemental. L'Agenda 21 constitue un vaste programme de travail pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Son but est de lutter contre la pauvreté dans le monde et de permettre une qualité élevée de l'environnement. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 souligne que les autorités locales ont un rôle clef à jouer dans la mise en œuvre d'un développement durable. C'est pourquoi, toutes les autorités locales avaient jusqu'en 1996 pour consulter leurs citoyens afin d'élaborer un «Agenda 21 local» sur mesure.

Cet objectif ambitieux du Sommet de la Terre de Rio n'a pas été atteint. La CIPRA a néanmoins lancé un nouveau processus avec la création du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» qui a maintenant fait école (voir aussi l'article en page 9). A l'extérieur de ce réseau de communes également, dans des douzaines, voire des centaines de communes, des processus ont démarré autour de l'Agenda 21. Citoyens et autorités se sont unis pour élaborer des directives pour un développement durable.

Tandis que les communes conçoivent l'Agenda 21 et la Convention alpine comme des outils précieux pour donner forme à leur avenir, les autorités nationales montrent peu d'esprit d'initiative. Elles ne mettent guère de fonds à disposition pour les processus engagés en faveur de l'Agenda 21 et des Alpes. A quelques exceptions près, elles n'ont pas été pressées de mettre en œuvre la Convention alpine, prétextant pendant des années que les protocoles d'application n'étaient pas ratifiés.

Il faut que cela change au plus vite car il y a des questions urgentes à régler pour décider de notre avenir. Après l'entrée en vigueur des protocoles d'application cette année encore, les parties contractantes devront prouver qu'elles prennent au sérieux les questions de développement durable. Les déclarations de principe ne suffisent pas, il faut des projets concrets et des moyens financiers.

*Andreas Weissen,  
président de CIPRA-International*



# La situation des régions de montagne dix ans après Rio

**Le chapitre 13 de l'Agenda 21 du Sommet de l'environnement de Rio comprend deux programmes essentiels: la réunion des connaissances nécessaires sur l'écologie et le développement durable des écosystèmes montagnards ainsi que la promotion d'un développement intégré des bassins des grands fleuves et de nouvelles possibilités de garantir les conditions d'existence des habitants des montagnes. Où en sommes-nous, 10 ans après l'adoption du chapitre 13?**

Les progrès obtenus sur le plan de notre connaissance des écosystèmes montagnards et des exigences spécifiques du développement dans les régions de montagne sont importants. Par contre, la situation n'est pas aussi satisfaisante en ce qui concerne la gestion des ressources. Les conditions de vie en montagne se sont détériorées à de nombreux endroits. La pauvreté est largement répandue.

## Des politiques insuffisantes

Un grand nombre de pays ont reconnu l'importance de leurs régions de montagne et élaboré des politiques sectorielles, des lois et des dispositions spéciales pour l'exploitation de leurs ressources. La plupart de ces instruments ont toutefois été créés pour des downstream interests comme l'hydroélectricité et l'installation du réseau électrique, l'exploitation du bois, l'extraction minière et la construction de routes. Les modes de vie, les programmes de développement locaux et les exigences de développement spécifiques aux régions de montagne ne sont souvent pas pris en compte dans les politiques nationales.

Ces exigences diffèrent dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement, parfois même à l'intérieur d'une seule région de montagne. Cependant, elles sont presque toujours liées aux problèmes suivants: une accessibilité difficile, une situation périphérique sur le plan économique et politique, l'émigration, la sensibilité de l'environnement et la diversité des modes de vie et des cultures. Dans le futur, il pourrait se produire davantage de conflits locaux, nationaux et internationaux autour du manque de ressources telles que l'eau, le sol, les ressources génétiques végétales, le bois et les gisements miniers. Les Etats jouent un rôle essentiel mais ils ont besoin d'alliances

Nous avons besoin de politiques et d'instruments qui promeuvent le développement des régions de montagne du point de vue de ces dernières, sans négliger le contexte politique plus large, en intégrant les downstream interests et les menaces croissantes de conflits autour des ressources au sein même des Etats et entre eux. Ces politiques et instruments s'appuient sur des partenariats nationaux et internationaux et intègrent les communes de montagne comme des partenaires égaux.

La compétence de formuler des politiques et des instruments incombe en grande partie aux différents pays. Mais les initiatives politiques élaborées de manière isolée par des gouvernements nationaux ou des institutions particulières, n'ont apparemment pas d'effet concret ou durable. Les initiatives politiques pour les régions de montagne doivent prendre appui sur un processus engageant tant la politique et l'économie que la population.

Puisqu'un grand nombre de régions de montagne s'étendent sur plusieurs pays, une collaboration multilatérale est très importante pour un développement durable, comme le montre l'exemple de la Convention alpine. Les initiatives politiques développées sur le plan international ou national devraient donc faire l'objet d'une meilleure collaboration avec les réseaux et partenariats existants ou en train de se constituer, proches sur le plan thématique ou géographique et importants pour le développement des régions de montagne.

*Ulrich Lutz et Lukas Frey,  
Direction du développement et de la coopération,  
Berne*

## Bibliographie:

Mountain Agenda 2002: Mountains of the World – Sustainable Development in Mountain Areas – The Need for Adequate Policies and Instruments. Commande: Mountain Agenda, Center for Development and Environment, Steigerhubelstrasse 3, 3008 Berne, Suisse, cde@giub.unibe.ch.



## Qu'est-ce que l'Agenda 21 local ?

Réd. L'Agenda 21 est le document par lequel s'est conclue la Conférence de l'ONU pour l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Ce programme d'action signé par plus de 170 Etats présente les principaux objectifs visant à obtenir un développement viable à l'échelle planétaire et formule des directives concrètes pour les acteurs concernés à tous les niveaux. L'ensemble du programme a pour leitmotiv la durabilité, dans ses trois dimensions: écologique, sociale et économique.

Afin de donner un contenu à ce cadre théorique et de le mettre en œuvre «à la base», les administrations communales sont invitées au chapitre 28 de l'Agenda 21 à élaborer un «Agenda 21 local» d'entente avec les citoyens, les organisations locales et l'économie privée. Le processus lancé par un Agenda 21 local doit amener une mobilisation pour plus de durabilité sur le plan politique, administratif, social et économique ainsi qu'au niveau d'autres institutions. La durabilité doit devenir un leitmotiv politique et s'inscrire davantage encore dans la conscience de chacun.

La commune constitue l'entité politique la plus proche du citoyen, le lieu où tout un chacun peut le mieux intervenir. Il n'est certes pas simple d'intégrer la population et tous les milieux concernés, mais cela permet d'obtenir un meilleur accueil pour les mesures décidées. Il faudrait constituer des groupes de travail composés de toutes les personnes intéressées dans chaque commune. Il leur incomberait d'abord de poser des principes d'action et des objectifs généraux.

On en déduirait ensuite un catalogue de mesures concrètes votées par le Conseil communal et appliquées par le plus grand nombre de personnes possible.

Les domaines d'action envisageables sont multiples et vont des aspects économiques et écologiques de l'économie, des transports, de l'énergie, des ressources, de la nature et du paysage aux questions sociales concernant le travail, l'habitat, la formation, la culture et les loisirs.

Plus de 3'500 administrations locales européennes ont maintenant lancé leur propre processus d'Agenda.




---

## L'approche d'Alliance dans les Alpes

Réd. L'approche du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» est pour l'essentiel un processus découlant de l'Agenda 21 local, qui se base sur la Convention alpine sur le plan thématique et reprend la méthode de l'audit écologique de l'UE. Les autorités des communes membres déterminent, d'entente avec des associations, les représentants d'intérêts divers et la population, rapidement intégrés dans le débat, quels sont les objectifs à privilégier par la commune et ce qu'elle entend concrètement par durabilité. Cette définition d'une politique environnementale est suivie par une étude environnementale dans

deux domaines d'activité de la Convention alpine importants pour la commune (par ex. énergie, tourisme). Des priorités sont définies à partir des résultats de cette étude sous la forme d'un programme qui indique comment atteindre les objectifs de la politique environnementale dans les domaines d'activité considérés. Parallèlement, un échange intensif d'informations et d'expériences entre les communes leur fait connaître les solutions novatrices développées ailleurs.

## Le village suisse de Saint-Martin/VS mise sur le développement durable

Réd. Un domaine skiable était prévu dans la région de la commune de Saint-Martin/Valais (CH) jusqu'en 1984. Ce projet fut abandonné après l'inscription de la vallée voisine dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (OIFP). Saint-Martin a alors décidé de lancer un processus d'«Agenda 21 local» et a simultanément rejoint le réseau de communes «Alliance dans les Alpes». Différents projets ont maintenant été réalisés par la commune, les citoyens et des associations à partir du processus d'«Agenda 21 local» pour relancer le tourisme, assurer des conditions d'existence décentes à la population et préserver les traditions.

C'est ainsi que la commune a racheté à des particuliers les bâtiments en ruine du hameau d'Ossana qui servait de mayen d'hiver aux habitants de Saint-Martin jusque dans les années cinquante. On a délibéré-

ment renoncé à construire une route carrossable. Les anciennes maisons seront peu à peu restaurées et mises à disposition pour un tourisme familial. L'aménagement d'une exploitation agricole qui fournira directement des produits bio frais aux vacanciers est également prévu sur le territoire communal. Depuis 1999, un sentier pédestre relie les différents lieux-dits de la commune. D'anciennes étables situées le long du parcours ont été transformées en logements pour vacanciers tout en conservant leur style d'origine. L'approvisionnement des vacanciers est assuré en majorité avec des produits locaux. Une cabane qui fait office de centre de protection de la nature a été aménagée à 3000 mètres d'altitude. Il est possible d'y passer la nuit pour partir le lendemain en excursion.



**L'Agenda 21 local a apporté un grand nombre d'idées novatrices à St-Martin, en Valais**

## Durabilité à tous les niveaux à Langenegg / Vorarlberg

**A Langenegg, dans le Bregenzerwald/A, on retrouve tous les points essentiels à un processus d'Agenda 21 local: une approche intégrale et diversifiée tenant compte des intérêts sociaux, de l'économie locale et de la protection de l'environnement, des décisions basées sur le principe de la durabilité et, dès le début, une participation intense de la population.**

Réd. Le processus a démarré en 1997 par une collecte d'idées et par la création d'un team constitué de toutes les personnes intéressées. S'ensuivit une phase de planification et le lancement officiel du projet par une soirée haute en couleur. Les habitants, les représentants de la commune et les médias ont été régulièrement informés durant la phase d'application. Le projet devait prendre fin au terme d'une phase définie initialement, mais il a rencontré un tel succès auprès de la population qu'on a décidé de poursuivre les activités développées.

Le premier objectif de cette commune de 1000 habitants était de permettre à ses habitants de satisfaire autant que possible leurs besoins quotidiens sans quitter le village, ce qui a l'avantage de renforcer l'économie locale, de resserrer les liens entre les villageois, de créer des places de travail et de ménager l'environnement en réduisant les trajets. Un centre commercial avec coiffeur et médecins a été aménagé dans une ancienne ferme, un marché de la construction s'est établi et le maintien de l'office postal et de la fromagerie a été garanti par le recours à de nouveaux concepts.

Un grand nombre de projets ont été réalisés dans le domaine de la protection de l'environnement: de la promotion des énergies renouvelables aux nichoirs à oiseaux et à la réduction optimale des déchets en passant par l'utilisation de matériaux indigènes dans les constructions communales. Le village est aussi très actif dans le domaine social. Les activités et les fêtes les plus diverses sont organisées pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté.



**Une vieille ferme située au cœur de Langenegg est transformée en centre d'approvisionnement de proximité**

# Activités et plans de mise en œuvre de la Convention alpine

	Activité, projet	Responsable(s)/ initiateur(s)	Thème /objectif
Plan formel	Système d'observation et d'information sur les Alpes (SOIA)	Conférence alpine	Observation et information: mise en place le 1.1.97, premier rapport d'activité en quatre langues avec présentation accessible des travaux et données sur les Alpes sous la forme d'une brochure, aussi via Internet: <a href="http://www.abis.int">www.abis.int</a>
	Secrétariat permanent	Parties contractantes	Mise en place du secrétariat (tâches: position clef, controlling, etc.), Les candidatures ont été déposées; le choix se fera en novembre 2002. <a href="http://www.alpenkonvention.org">www.alpenkonvention.org</a>
Plan thématique – approches intégrales	«Campagne d'information sur l'ensemble des Alpes»	CIPRA – International, EU Soutien d'associations et d'organisations	Large information donnée en bloc, espace de référence: Etats alpins et UE Campagne réalisée de 1993 à 1995. <a href="http://www.cipra.org">www.cipra.org</a>
	«Campagne d'information, de communication et de motivation en Autriche»	CIPRA-Autriche, BMUJF/A, avec la collaboration de länders et le soutien d'associations et d'organisations	Large information, travail de communication et de motivation à moyen et long termes; espace concerné: Autriche et surtout espace alpin autrichien. Campagne réalisée depuis 1994. <a href="http://www.umweltdachverband.at/cipra/">www.umweltdachverband.at/cipra/</a>
	«Les Alpes – paysage de l'année 1995/96»	Internationale des Amis de la nature, Naturfreunde Österreich, les Amis de la nature Suisse	Sensibilisation de la population par la définition de «modules écologiques pour l'Europe», avec deux régions modèles en A et en CH; «Contributions à la concrétisation et à la mise en œuvre de la Convention alpine»; réalisation en 1995–96. <a href="http://www.nfi.at">www.nfi.at</a>
	Académie d'été «Les Alpes à la une»	CIPRA-International, FH Liechtenstein, Etat du Liechtenstein; Programme LEONARDO de l'UE Partenaire de 7 Etats alpins	Formation et information, surtout formation continue postgrade et/ou professionnelle sur des thèmes et des questions concernant les Alpes et l'écologie. Première édition en 1998, organisée chaque année depuis lors. <a href="http://www.cipra.org">www.cipra.org</a>
	Comité scientifique international sur la recherche alpine (ISCAR)	6 institutions scientifiques de 6 pays alpins	Encourage la collaboration interdisciplinaire entre les pays alpins au niveau de la recherche alpine et de l'application dans la pratique de résultats de recherches et de leur communication au public. Organise tous les deux ans le Forum alpin, une conférence internationale sur la recherche dans les Alpes. Prend les centres d'intérêt de la Convention alpine en matière de recherches. <a href="http://www.alpinstudies.unibe.ch/wiko.html">www.alpinstudies.unibe.ch/wiko.html</a>
	Réseau de communes «Alliance dans les Alpes»	Voir article en page 9	Voir article en page 9
	Ville alpine de l'année	Voir article en page 9	Voir article en page 9
Plan thématique – approches sectorielles	Réseau Alpin des Espaces Protégés	Voir article en page 9	Voir article en page 9
	«Programme d'action pour la mise en œuvre du protocole sur la protection de la nature»	Réseau alpin des espaces protégés/ réalisation opérationnelle: <i>Parc National des Ecrins</i>	Propositions et mesures pour la mise en œuvre de différents aspects (F, SLO) resp. de tout le protocole (D) <a href="http://www.alparc.org">www.alparc.org</a>
	Natura 2000	UE & Etats membres Base: Directive FFH 1992	Création de réseaux de biotopes; projet activement développé en France comme programme de protection de sites naturels dans l'espace alpin. <a href="http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura.htm">http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura.htm</a>
	«La mise en œuvre du protocole Agriculture de montagne de la Convention alpine»	EUROMONTANA Coordination Suisse. Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)	Développement d'exemples (locaux ou régionaux), notamment par la mise en réseau des initiatives existantes, une estimation des chances qu'aurait un lobby international de politique agricole, axé sur les régions de montagne, dans le cadre des représentations traditionnelles des intérêts agricoles. Collaboration entre des régions tests avec une concentration de nouvelles initiatives. <a href="http://www.sab.ch">www.sab.ch</a>
	INTERREG III B	UE, Etats et régions, y compris Liechtenstein, Suisse et Slovénie	Programme d'action INTERREG III B «espace alpin» de l'UE, cf. CIPRA-Info n° 63, décembre 2001.
Congrès internationaux sur la forêt de montagne	Prof. H. Scheiring, Innsbruck, et Ministère autrichien de l'environnement et des forêts	Application et développement du protocole, analyse et comparaison du droit forestier dans les Etats alpins, dialogue avec les propriétaires de forêts et les milieux de la protection de la nature (en 1994 à Bolzano/I, en 1998 à Innsbruck /A, en 2000 à Maienfeld/CH, en 2002 à Grainau/D)	

D'après Reinhard Gschopf (Vienne)

## Réseau de communes «Alliance dans les Alpes»

Réd. Le réseau «Alliance dans les Alpes» est un regroupement de près de 150 communes réparties sur l'ensemble de l'Arc alpin, de la France à la Slovénie. Les communes membres du réseau se sont associées dans le but de mettre concrètement en application la Convention alpine afin d'instaurer un développement durable dans l'espace alpin.

Pour ce faire, les membres du réseau travaillent en étroite collaboration avec les citoyens afin d'améliorer la situation écologique, sociale et économique de leurs communes. En outre, les communes échangent entre elles leurs expériences et leurs savoir-faire, à

l'occasion de rencontres régulières, de conférences, de congrès ainsi que d'excursions.

La collaboration des communes avec leurs habitants mais aussi avec les autres communes du réseau est particulièrement importante dans ce contexte. La publication régulière de matériel d'information, des expériences faites par les membres du réseau et d'exemples tirés des communes complètent de manière bienvenue les activités du réseau de communes.

Pour de plus amples informations:

[www.alpenallianz.org](http://www.alpenallianz.org) (de, it, fr, sl, en).



## Réseau Alpin des Espaces Protégés

Réd. Le projet de créer un réseau transfrontalier d'espaces protégés dans les Alpes figure déjà dans le protocole «Protection de la nature et entretien des paysages» de la Convention alpine. En 1994, la présidence française de la Conférence alpine décida de donner une forme concrète à ce projet. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés, reconnu par la Convention alpine comme un instrument de mise en œuvre, regroupe les administrations des différents types d'espaces protégés alpins, comme les parcs nationaux, les sites de protection de la nature, les réserves de biosphère, les parcs naturels, etc. Il s'est fixé pour but principal

de favoriser la mise en œuvre du protocole «Protection de la nature et entretien des paysages» de la Convention alpine et de promouvoir des partenariats entre les espaces protégés. Cela comprend essentiellement des objectifs comme le maintien de la biodiversité et la promotion d'un développement durable, que l'on peut notamment atteindre en soutenant l'agriculture de montagne ou en développant un tourisme en harmonie avec le patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Pour de plus amples informations:

[www.alparc.org](http://www.alparc.org) (de, en, fr, it, sl)



## Ville alpine de l'année

Réd. Chaque année, un jury international composé de représentants de la CIPRA, de la «Communauté de travail Villes des Alpes» et de Pro Vita Alpina, décerne le titre de «ville alpine de l'année». Toutes les villes situées dans l'Arc alpin ont la possibilité de se porter candidates. Après Villach/A (1998), Belluno/I (1999), Maribor/SI (2000) et Bad Reichenhall/D en 2001, Gap/F s'est vu décerner ce titre en 2002. La ville alpine de l'année 2003 sera Herisau/CH.

La ville alpine de l'année s'engage plus particulièrement au cours de l'année à:

- donner un aperçu critique sur la situation et la fonction de la ville au sein de l'espace alpin,
- assurer la participation active de la population,
- reconsidérer les relations avec la région environnante,

- mettre en œuvre des projets concrets de développement durable (cf. Convention alpine),
- collaborer avec d'autres villes situées dans et hors de l'espace alpin.

Contact

Association Ville alpine de l'année,  
Lederergasse 20, A-9500 Villach  
Tél. & Fax: 0043/4242 21 93 95,  
E-Mail: [a.kuebler@magnet.at](mailto:a.kuebler@magnet.at)

Référence bibliographique:

Manfred Perlik et Anton Kübler (éd.):  
Das Städtische und die Alpenkonvention, Dokumentation der Ergebnisse des Pilotprojektes «Alpenstadt des Jahres Villach, 97»

Manfred Perlik (éd.):  
L'avenir des villes des Alpes en Europe, Tagungsband der Konferenz Villach 19.-20.6.1998.



Exemple livre blanc

## Sauvegarde des paysages ruraux traditionnels



**Les surfaces fauchées à la main sont un plus sur le plan paysager**

Réd. Depuis 1985, la commune d'Oberammergau/D poursuit un programme d'entretien des prés de fauche dans le cadre d'un projet pour la protection des paysages ruraux traditionnels. Elle entend ainsi favoriser un retour à la fauche traditionnelle, de façon à préserver la biodiversité, relancer l'agriculture de montagne locale et revaloriser le paysage à des fins touristiques.

Malgré l'importance des subventions et l'offre faite par la commune de gérer le déroulement des mesures d'entretien, les agriculteurs se sont montrés peu disposés à prendre part au programme: en 1991, sur 162 hectares, 56 étaient concernés.

En 1995, la commune a ensuite lancé, en collaboration avec la Direction du développement rural (DLE), un processus d'amélioration foncière pour les prés de fauche. On s'est efforcé dans le cadre de ce projet d'augmenter la part des prés régulièrement fauchés

par des achats et des ventes de parcelles ; leur surface a ainsi pu passer à 72 ha.

Depuis 1998, le programme de la commune est intégré dans le programme bavarois de protection de la nature. Afin de compenser des taux promotionnels relativement bas, la commune paie des contributions complémentaires aux personnes entretenant les versants les plus pentus. Les mesures de rétablissement des prés de fauche par le débroussaillage, etc., sont rétribuées à un taux deux fois plus élevé que la fauche.

Protocole «Agriculture de montagne», article 8 (3)  
«Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer la préservation ou le rétablissement des éléments traditionnels du paysage rural (bois, lisières de forêts, haies, bosquets, prairies humides, sèches et maigres, alpages) ainsi que leur culture.»

Exemple liste noire

## De simples abris transformés en maisons de vacances



**L'extension des bâtiments abandonnés par l'agriculture peut être problématique.**

Réd. La station de ski de Kravec, l'une des plus fréquentées de Slovénie, est située à environ 20km de Ljubljana. En été, il y règne une atmosphère tranquille, rythmée par les travaux traditionnels de la campagne et par les randonnées à pied et à bicyclette dans les environs. Les touristes viennent surtout de la banlieue proche de Ljubljana.

Selon la loi locale, qui a pour but la protection et la promotion de l'agriculture, des autorisations de construire peuvent être octroyées pour de simples abris. Dans quelques cas, ces constructions rudimentaires se sont cependant transformées en véritables maisons de vacances, avec allées pavées et bassins.

Le problème des maisons de vacances résulte d'une part de la demande touristique croissante, d'autre part du conflit entre la nécessité de maintenir une exploitation agricole des sols, et notamment des alpages, et la protection de la nature et du paysage. Par

ailleurs, on prévoit de construire dans cette région le parc de Kamniko-Savinski.

Le maire de la commune a annoncé que dorénavant, aucune autorisation ne serait plus délivrée tant que l'autorité de surveillance responsable ne montre pas d'intention de poursuivre les infractions par la voie légale.

Protocole «Protection de la nature et entretien des paysages», article 8  
«Les parties contractantes prennent les mesures nécessaires, dans le cadre de la planification du paysage en cohérence avec l'aménagement du territoire, pour que les habitats naturels et semi-naturels des espèces de faune et de flore sauvages et les autres éléments caractéristiques des paysages naturels et ruraux soient préservés et améliorés.»

## CIPRA-Italie fête ses 10 ans d'existence

Le comité italien de la CIPRA a vu le jour au printemps 1992. Les huit associations qui fondèrent alors CIPRA-Italie ont été rejointes par d'autres associations. L'organisation s'est développée et a pu se doter en 1996 d'un secrétariat avec un collaborateur permanent, étendre son rayon d'action et devenir une référence pour les questions alpines.

### Attribution des fonctions

Après huit ans de présidence de CIPRA-Italie, Helmuth Moroder a décidé de se retirer. Le comité directeur a nommé pour lui succéder Damiano Di Simine, responsable pour les questions alpines à Legambiente. La vice-présidence a passé d'Annibale Salsa à Pier Giorgio Oliveti du Club alpin italien. Le secrétaire Fabio Balocco et le trésorier Gianni Cametti ont par contre été reconduits dans leurs fonctions. Nous remercions cordialement Helmuth Moroder pour tout le travail accompli pendant ses années de présidence et nous souhaitons plein succès au nouveau président.

Le nouveau président, Damiano Di Simine, a soutenu sa thèse de doctorat dans le domaine de la technologie des produits alimentaires, mais il n'a jamais travaillé dans ce secteur. Il s'est en effet consacré à la protection de l'environnement en qualité de bénévole puis de collaborateur à Legambiente, où il a été chargé de développer des projets sur la participation des citoyens et des ONG à l'aménagement du territoire et à la planification du paysage.

Damiano Di Simine s'occupe surtout de politique des espaces protégés et du paysage et de développement communal et voue ainsi une grande partie de son temps au thème de la durabilité dans les Alpes, et plus particulièrement aux questions problématiques des transports et des infrastructures.

*Francesco Pastorelli,  
CIPRA-Italie*



**Bruno Corda, premier président de CIPRA-Italie et Damiano Di Simine, président actuel (à gauche).**



**Helmuth Moroder**

## Ouvrage complet sur la végétation des régions de montagne de l'hémisphère nord

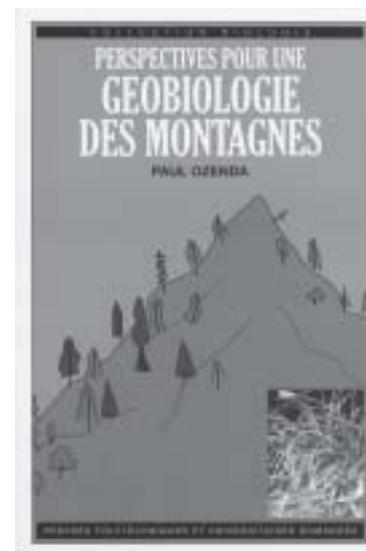
Réd. Avec son ouvrage «Perspectives pour une géobiologie des montagnes», Paul Ozenda vient combler une lacune importante. Il propose un vaste aperçu de la végétation des régions de montagne dans l'hémisphère nord, condensé de plus de 40 années de recherches et d'enseignement.

En introduction, l'auteur présente les conditions écologiques communes de ces régions de montagne avant de s'intéresser plus précisément à la biodiversité des associations végétales: bases générales, possibilités de les «mesurer» et menaces pesant sur elles. Ozenda fournit également des chiffres précis sur la diversité végétale dans les régions de montagne, classés dans les Alpes en fonction des étages d'altitude. Dans les chapitres suivants, il considère d'abord d'autres régions de montagne d'Europe centrale pour finalement proposer un concept d'«orosystèmes» qui peut être appliqué à toutes les régions de montagne de l'hémisphère nord.

Cet ouvrage s'adresse avant tout aux étudiants, aux professeurs et aux chercheurs en biologie, en botanique et en biogéographie de même qu'à un large public intéressé par la découverte de la nature et par sa protection.

Paul Ozenda est membre de l'Académie française des sciences et de l'Académie italienne des sciences forestières. Il a aussi été directeur du Laboratoire de phytobiologie de l'Université de Grenoble.

Ozenda, Paul (2002): Perspectives pour une géobiologie des montagnes. 208 pages, ISBN 2-88074-493-8, Presses Polytechniques et Universitaires romandes, Lausanne. 38 €.



# Dossier alpMedia: L'énergie éolienne dans les Alpes

**Pour certains, les centrales éoliennes seront bientôt une alternative aux centrales nucléaires. Pour d'autres, ces installations n'ont rien à faire dans les Alpes: elles ont un effet désastreux sur le paysage et ne parviendront jamais à remplacer l'énergie atomique. Pour y voir un peu plus clair, la CIPRA publie un dossier consacré à l'énergie éolienne sur alpMedia.net.**

Réd. L'inquiétude à propos du réchauffement climatique et de toutes ses conséquences – dont la cause est due en grande partie aux émissions de CO<sub>2</sub> qui se libère lors de la combustion d'agents fossiles – a ouvert la voie depuis un certain temps déjà à une remise en cause des énergies fossiles.

L'aspect économique se modifie également: jusqu'à présent, les énergies renouvelables n'avaient guère de chance en raison de la baisse des prix du pétrole. Mais, aujourd'hui, elles deviennent de plus en plus avantageuses. Et du point de vue rentabilité, l'énergie éolienne se place en tête. Dans l'intervalle, les prix du pétrole brut ont grimpé et la tendance reste à la hausse. Indépendamment du problème de l'épuisement des ressources, le pétrole n'est donc pas une matière première sur laquelle on puisse tabler à l'avenir.

L'exploitation de la force éolienne est un secteur économique en pleine expansion: prise globalement, la production a quintuplé depuis 1995. Durant ce même laps de temps, la consommation de charbon pour la production d'énergie a régressé de 9%.

La plupart des pays industriels continuent à développer leur capacité en énergie éolienne. En Europe, des projets voient le jour, entre autres, sur les côtes d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, des Pays-Bas, de Belgique, du Danemark et de Suède. L'efficacité des grandes éoliennes sur des côtes maritimes ne fait pas de doute. Mais quelle est la situation dans les Alpes? Le vent y souffle-t-il suffisamment fort – et surtout avec une constance suffisante? Quel est leur impact au niveau de l'esthétique dans un paysage de montagne? Dans des pays vastes et plats comme le nord de l'Allemagne, les parcs éoliens portent assurément moins atteinte à l'aspect du paysage que dans une microrégion alpine. Les éoliennes font-elles fuir les oiseaux et les touristes?

Vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans le nouveau dossier sur l'énergie éolienne dans les Alpes sous [www.alpmedia.net](http://www.alpmedia.net)



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / Journal  
1/01

Weggezogen: Adressänderung abgelesen Delai de réexpédition expiré Traslocato: Termine di spedizione scaduto		Zustellversuch durchkreuzen – Marquer ce qui convient Perire una crocetta secondo il caso		Adressberichtigungen nach A1, Nr. 552 melden.	
Ungemünd adagevigli Non rec. Scaduto insufficiente	Adresse	Uhr bekannt Scaduto scuito	Nicht abgeholt Non rec. Ritirato	Annahme verweigert Respingo	Gestorben Decede Decaduto

## IMPRESSUM

**Bulletin d'information de la CIPRA**  
Publication trimestrielle

Impressum Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (Réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Gerhard Hornsteiner, Marcella Morandini, Tatjana Reeg, Lorenz Schmidt, Aurelia Ullrich – CIPRA-International – Autres auteurs: Lukas Frey, Katarina Lins, Ulrich Lutz, Francesco Pastorelli, Andreas Weissen – Traductions: Fabienne Juillard, Carlo Gubetti, Nataša Leskovic-Uršič – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 12400 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

**CIPRA-International**, Im Bretsch 22, FL-9494 Schaan,  
Tel.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, [cipra@cipra.org](mailto:cipra@cipra.org), [www.cipra.org](http://www.cipra.org)

### Représentations nationales

**CIPRA-Deutschland**, Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu,  
Tel.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, [info@cipra.de](mailto:info@cipra.de), [www.cipra.de](http://www.cipra.de)

**CIPRA-France**, 36, rue Nicolas Chorier, F-38000 Grenoble  
Tel.: 0033 476 48 17 46, Fax: 0033 476 48 17 46, [cipra.france@wanadoo.fr](mailto:cipra.france@wanadoo.fr)

**CIPRA-Italia**, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Torino  
Tel.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 534 120, [cipra@arpnet.it](mailto:cipra@arpnet.it)

**CIPRA-Liechtenstein**, c/o LGU, Im Bretsch 22, FL-9494 Schaan  
Tel.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, [lgu@lgu.li](mailto:lgu@lgu.li), [www.lgu.li](http://www.lgu.li)

**CIPRA-Österreich**, c/o Umweltschutzverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Wien  
Tel.: 0043 1 401 13 36, Fax: 0043 1 401 13 50,

[cipra@umweltschutzverband.at](mailto:cipra@umweltschutzverband.at), [www.umweltschutzverband.at/cipra](http://www.umweltschutzverband.at/cipra)

**CIPRA-Schweiz**, Hohlstrasse 489, CH-8048 Zürich

Tel.: 0041 1 431 27 30, Fax: 0041 1 430 19 33, [cipra@cipra.ch](mailto:cipra@cipra.ch)

**CIPRA-Slovenija**, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tel.: 00386 1 200 78 00 (int. 209),  
[cipra@gozdis.si](mailto:cipra@gozdis.si), [www.zrc-sazu.si/cipra/](http://www.zrc-sazu.si/cipra/)

### Représentation régionale:

**CIPRA-Südtirol**, c/o Dachw. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bozen  
Tel.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, [info@umwelt.bz.it](mailto:info@umwelt.bz.it); [www.umwelt.bz.it](http://www.umwelt.bz.it)

### Membre associé:

**Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGa)**, Keucheniushof 15, NL-5631 NG Eindhoven,  
Tel.: 0031 40 281 47 84, [nmgag@bergsport.com](mailto:nmgag@bergsport.com), [www.nmgag.bergsport.com](http://www.nmgag.bergsport.com)